

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/02/2019	21/03/2019	2019-7944

1. Intitulé du projet

PROJET DE RENFORCEMENT DU CORDON DUNAIRE DE LA POINTE DE PROUARD ET RECHARGEMENT DE LA PLAGE DE LA BOIRIE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
13. Travaux de rechargement de plage.	- Extraction dans les casiers du port de Saint-Denis d'Oléron de 80000m3 de sédiments présentant des teneurs inférieures au niveau de référence N1 sauf le Chrome > N2 (analyse contradictoire pour vérification en cours)
25. Dragage et/ou rejet afférant en milieu marin	- Rechargement à hauteur de 80 000m3 au niveau des plages de La Boirie, de Prouard et du Baudet. - Renforcement et mis en défens du cordon dunaire de Prouard.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Réalisation de travaux dans le cadre de la protection du trait de côte en confortant le cordon dunaire de Prouard et en rechargeant les plages déficitaires et en abaissement topographique :
- Rechargement en sables de 80 000m3 des secteurs de plage de La Boirie, Prouard et Baudet à partir de dragages effectués dans les casiers/pièges du port de Saint-Denis d'Oléron,
- Confortement et mis en défens du cordon dunaire de Prouard par pose de ganivelles,
- Aménagements du site de Prouard par pose de platelage en bois, suppression et canalisation d'accès, pose de ganivelles au Sud de la zone pour protéger le cordon embryonnaire.

4.2 Objectifs du projet

La Communauté de Commune de l'île d'Oléron souhaite réaliser une opération de dragage des casiers du port de Saint-Denis d'Oléron afin de répondre à un entretien pluri-annuel de la zone portuaire mais aussi pour proposer un stock de sable utile en aval au niveau de plusieurs secteurs déficitaires, en particulier la plage de La Boirie et le secteur de la Pointe de Prouard. Les zones habitées situées en arrière représentent des enjeux prioritaires qu'il est nécessaire de protéger.

La zone d'étude s'étend entre le Port de Saint-Denis d'Oléron et la Pointe de Prouard située sur la commune de La Brée-les-Bains. Ces deux sites représentent visuellement les deux aménagements principaux du littoral étudié.

Le trait de côte voit sa dynamique naturelle se modifier et certaines portions de plages dyonisiennes et brénaises évoluent défavorablement en s'amaigrissant plus ou moins fortement. L'objectif est donc de protéger les personnes et les biens situés en arrière des zones en érosion.

La solution préconisée consiste en :

- > la reprise des volumes excédentaires des casiers à sable du port de Saint-Denis d'Oléron par dragage mécanique terrestre suivi d'un dépôt des sables sur les secteurs présentant un caractère d'érosion prononcé
- > un ensemble d'aménagements souples destiné à réhabiliter le cordon dunaire de Prouard puis à maintenir, valoriser et préserver ce même site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en :

- Le prélèvement de 80 000 m³ de sédiments dans le stock sédimentaire du port de Saint Denis d'Oléron
- Le transport et le régalage du sable sur les sites de la Boirie et de la Pointe de Prouard
- L'aménagement de la pointe de Prouard pour canaliser le public et accompagner l'opération de rechargement sédimentaire par la pose de ganivelles.

Le phasage des travaux est prévu comme ci-dessous :

- Janvier 2020 : phase de préparation du chantier
- Février à Avril 2020 : Dragage/Rechargement
- Fin Avril 2020 : Repli du chantier de dragage/rechargement

Une fois le régalage terminé, la pose de ganivelles sur la plage de Prouard et au Sud pourra démarrer ainsi que l'ensemble des aménagements du site.

Les opérations d'aménagement et de valorisation du site de Prouard tiennent compte de la période de nidification du Gravelot à Collier Interrompu et de la fréquentation touristique, les travaux ne pourront se dérouler entre fin avril et mi-septembre 2020.

-Septembre/Octobre 2020 : Aménagement, mis en défens du cordon dunaire et du site de Prouard.

La fin de l'ensemble des travaux du projet sera effective début novembre 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucun travaux n'est prévu en phase exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- > Dossier LOI SUR L'EAU au titre de l'article 4.1.2.0 et 4.1.3.0.
- > Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000
- > Dossier au titre du site classé "Ile d'Oléron"
- > Dossier de concession d'utilisation du DPM
- > Demande d'AOT (en amont des travaux)

> Dossier de demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle d'espèces protégées (Gravelot à collier Interrompu) ??

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Zone de dragage : emprise au sol	environ 2.5 hectares
Zone de rechargement : Emprise au sol	environ 4.3 hectares
Linéaire concerné	1680 mL selon la configuration topographique de la plage avant les travaux
Volume de sables extrait :	80 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

17650 Saint-Denis d'Oléron
sections cadastrales : AUpa, AUp, Ao, N

17840 La Brée-les-Bains
section cadastrale : OA

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 2 2' 12 " 520 Lat. 4 6° 0 2' 19 " 36N

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 2 1' 0 3 " 930 Lat. 4 6° 0 1' 0 7 " 11N

Communes traversées :

Saint-Denis d'Oléron
La Brée-les-Bains

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Denis d'Oléron La Brée-les-Bains Communes classées "Mer" en Loi Littoral au titre de "commune riveraine de la mer ou de l'océan".
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'église de Saint-Denis d'Oléron, en centre-bourg, est classé monument historique. Elle se situe à plus de 750 m des travaux de dragage et plus de 600 m de la zone de rechargement la plus proche.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de La Brée-les-Bains a été approuvé par arrêté préfectoral n°1665 du 17 août 2018. Le PPRN de Saint-Denis d'Oléron a été approuvé par arrêté préfectoral n°1661 du 17 août 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Inscrit : ENSEMBLE LITTORAUX ET MARAIS (arrêté du 14 mai 1970)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR5412026 "Pertuis Charentais - Rochebonne". La surface recoupée par le projet est d'environ 26 ha. ZSC FR5400469 "Pertuis Charentais". La surface recoupée par le projet est d'environ 24 ha.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Classé : ILE D'OLERON (décret du 1er avril 2011)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excédentaire en matériaux sableux dans les casiers à sables du port de Saint-Denis d'Oléron.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déficitaire en matériaux sableux sur les plages déficitaires et en abaissement topographiques. Ce déficit sera comblé par les apports sableux provenant du dragage des casiers du port.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer une perturbation vis-à-vis de l'espèce protégée du Gravelot à Collier Interrompu. Les incidences du projet seront de deux types : (1)directes avec dérangement des individus, (2) > indirectes avec le recouvrement de la laisse de mer. L'analyse contradictoire effectuée Les résultats des analyses contradictoires de sédiment brut révèlent que la valeur N1 n'est pas dépassée et notamment une teneur en chrome <5 sur la station de référence et les trois casiers de prélèvement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclut dans deux zones NATURA 2000 (FR54000469 et FR5412026). Il concerne les habitats naturels suivants : habitats naturels littoraux et marins, le cordon dunaire et les massifs d'Hermelles. Il concerne aussi les oiseaux : Gravelot à Collier Interrompu et de nombreuses espèces migratrices fréquentant le site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet présenté a pour but de : > lutter contre le risque érosion par des méthodes douces. > limiter l'aléa de submersion marine par protection des cordons dunaire formant un obstacle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, les accès aux zones en chantier et les baignades seront interdites.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le transport des sables par les engins se fera via l'estran et via un contournement du port et les voies communales. Les déplacements se feront sur le bas de plage sur une zone hors d'eau (dépend de la marée). Les engins de régilage travailleront sur la plage et le front dunaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'organisation du chantier sur la plage lors du rechargement et de pourra générer des nuisances sonores. Sur le trajet routier lors du transport, cette opération sera source de nuisances sonores marquées avec les nombreux allés et venues à travers les rues de la commune de Saint-Denis d'Oléron.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En raison de la présence d'engins de chantier, des gaz d'échappement seront dispersés dans l'air.</p> <p>Toutefois, le projet étant en milieu marin ouvert, l'air est rapidement dispersé et renouvelé.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne fait pas partie du périmètre d'un monument historique. Le plus proche, Eglise de Saint-Denis, à plus de 750 m des sites de dragage et plus de 600 m du premier site de rechargement. L'architecture des deux communes n'est pas classée au titre de la qualité architecturale. Le projet n'a pas d'incidence sur le paysage, hormis un impact temporaire en phase travaux, limité à la présence des engins de chantier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Adaptation de la période de chantier : La durée du chantier s'étalerait sur 9 mois (toutes étapes de travaux comprises), de fin février à fin octobre 2020. Les travaux seront réalisés hors période estivale pour éviter le dérangement des activités estivales. Bien que les travaux ne soient pas effectués sur la zone de nidification mais à proximité, les travaux seront effectués hors période de nidification du Gravelot à Collier Interrompu.

Réduction du risque de pollution des sables et de l'eau par les engins de chantier : (1) Les zones de stockage des hydrocarbures seront étanches et confinées, (2) Les vidanges, nettoyages, entretiens et ravitaillements des engins seront réalisés à des emplacements aménagés à cet effet. Les produits de vidange seront recueillis ou évacués en fûts fermés vers des décharges agréées.(3) kit anti-pollution dans les engins.

L'entreprise veillera à respecter la voie de circulation établie à travers l'estran et en bas de plage.

Sécurité et signalisation des travaux : Sur les plages, le chantier sera balisé conformément aux règles de sécurité. Le chantier sera interdit au public pendant toute la durée des travaux. Le balisage des zones de travaux et de stockage d'engins sera effectué.

Une interdiction de pénétrer sur la zone de dragage et de rechargement sera arrêtée.

Les principaux points de vigilance seront affichés dans le cahier des charges de l'opération de travaux et une attention particulière y sera portée pendant l'intégralité du déroulement du chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard,

- De la nature des travaux réalisés de rechargement en sable de casiers vers des plages au sein de la même cellule sédimentaire,
 - Des périodes de travaux maîtrisées en deux phases (Phase 1 : fin février à mi-avril 2020, Phase 2 : Septembre Octobre 2020) afin de respecter la période de nidification du Gravelot à Collier Interrompu et la période estivale de plus haute fréquentation touristique et d'adaptation de l'emprise du projet vis-à-vis de cette espèce,
 - De l'absence d'incidences sur le site classé ILE D'OLERON, sur les sites NATURA 2000,
 - De l'absence de pollution liée à la nature des sédiments,
- Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

St Pierre d'Oléron

le

11/03/2019

Signature


ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES





Photo 1 : Vue depuis l'accès au casier n°2 derrière le port de plaisance



Photo 2 : Vue depuis la résidence hôtelière "Le Neptune" vers la Pointe de Prouard



Photo 3 : Vue depuis la plage de Prouard vers l'épi-musoir - cordon dunaire en érosion - plage pentue



Photo 4 : Vue depuis le cheminement sur le cordon de Prouard vers La Brée-les-Bains





Photo 5 : Vue depuis la rotonde du site de Prouard, vers l'aval - plage du Baudet

Emprise du projet sur Natura 2000 - zone spéciale de conservation (ZSC)



FR5400469 - Pertuis charentais

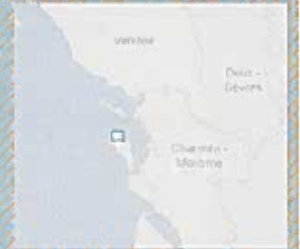
-  Périmètre de l'étude
-  zone spéciale de conservation (ZSC)

0 0,5 1 km

Source : OpenStreetMap, IGN, INRA, INPN
Conception / Production : BE UNEMA, Février 2018

unima

Emprise du projet sur Natura 2000 - zones de protection spéciale (ZPS)



FR5412026 - Pertuis charentais - Rochebonne

-  Périmètre de l'étude
-  zones de protection spéciale (ZPS)

0 0,5 1 km



Sources : OpenStreetMap, UNIMA, INPN
Conception / Réalisation : BE UNIMA, Février 2019

unima

Emprise du projet sur site classé



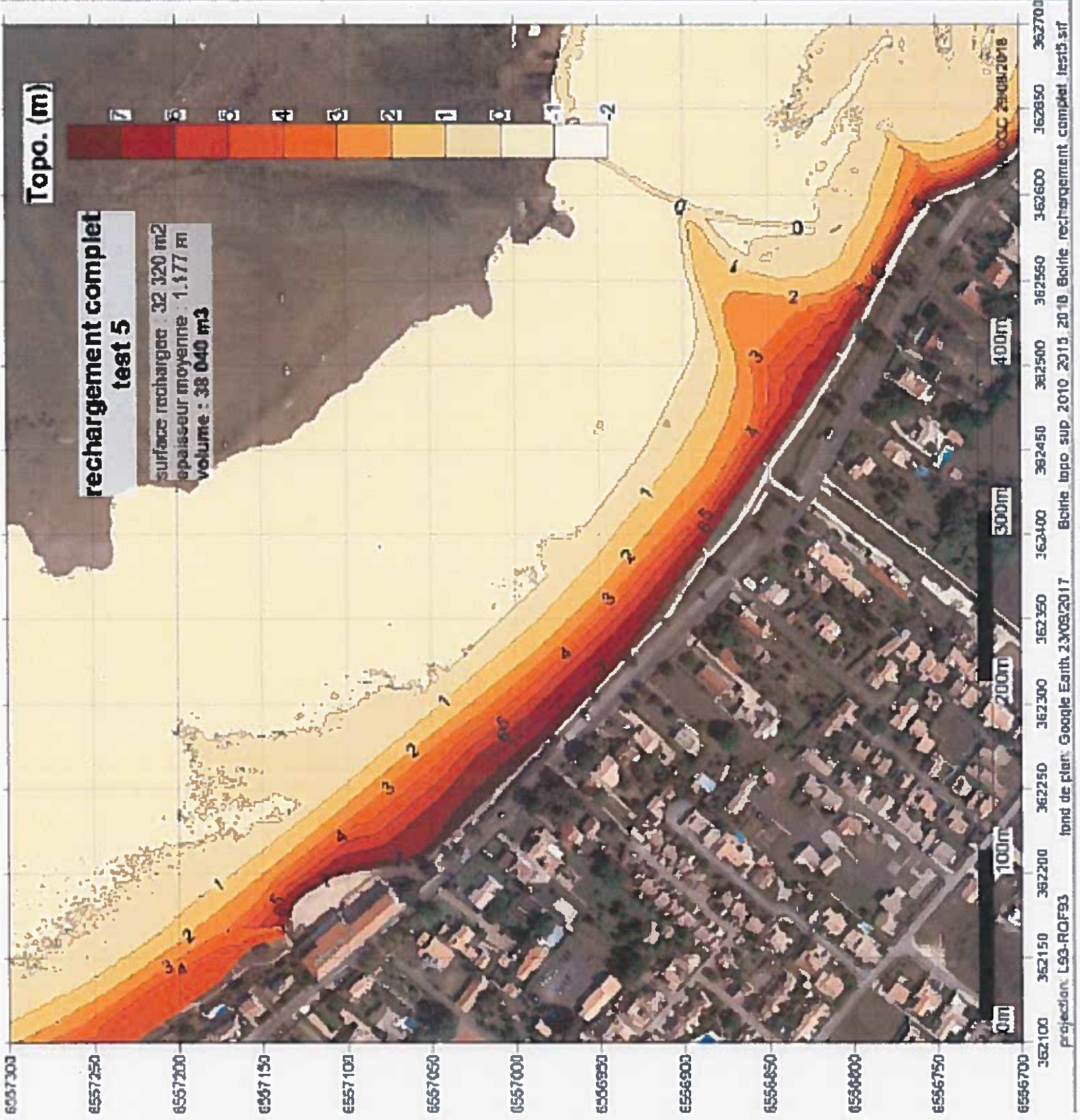
178C107 / KE D'OLERON

-  Périmètre de l'étude
-  Site classé

0 0,5 1 km

Sources : OpenStreetMap, UNMA, INPN
Conception / Réalisation : BE UNMA, Février 2019

unma



Topo. (m)

rechargement complet
test 5

surface rechargée : 32 320 m²
épaisseur moyenne : 1,177 m
volume : 38 040 m³

6557300
6557250
6557200
6557150
6557100
6557050
6557000
6556950
6556900
6556850
6556800
6556750
6556700

362100
362150
362200
362250
362300
362350
362400
362450
362500
362550
362600
362650
362700

0m
100m
200m
300m
400m

projection: L93-RGF93
fond de plan: Google Earth 23/08/2017
Schite topo sup 2010 2015 2018
Schite rechargement complet test5.sif

rechargement test 2

surface rechargée : 50 054 m²
épaisseur moyenne : 0.904 m
volume : 45 249 m³

Diff. topo. (m)



6556600

6556500

6556400

6556300

6556200

6556100

6556000

6555900

6555800

6555700

363700

363600

363500

363400

363300

363200

363100

363000

362900

362800

362700



Légende :

Sable	Id. accès plage
Enrochements	Ganivelles existantes
Végétation dunale	Pieux en bois
Espace vert	Arbres et arbustes
Plateau bois	Ganivelles projetées
Végétalisation	Enrochement projeté

Vue en plan des aménagements projetés - Indice 1
 Echelle 1/2000 - Format A3

Système de coordonnées Lambert 93 (RDP93)
 Nivellement rattaché au système altimétrique IGN89

Communauté de communes de l'île d'Oléron
 Projet de renforcement du cordon dunaire de la pointe de Prouard
 et de re-aménagement de la plage de La Roble

Dressé par : M. PELON le 06.09.2018
 Vérifié par : B. LAGIE le 06.09.2018

URION DES MARAIS DE LA CHARRENTE-MERITIME
 20 Rue Jacques de Vauzanton Téléphone : 05.45.34.51.10
 Zone Industrielle - 17100 Périgny Téléphone : 05.45.34.81.49

Affaire : 2877
 Cellule : PI

